

Conseil Général de la Commune de Lully du 1^{er} décembre 2014

Rapport de la commission d'étude du préavis municipal No. 07/2014 – Règlement du Conseil général

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préliminaire

Réunie en séance le 17 novembre 2014, en présence de notre Syndic, Madame Marlise Holzer et de M. Alain Strauss Municipal, la commission a examiné le préavis No. 07/2014 relatif au Règlement du Conseil général.

Les membres de la commission ont été renseignés et tous les éclaircissements demandés ont été fournis. Ils sont donc à même de transmettre leur rapport sur cet objet.

2. Commentaires

Avec la nouvelle loi sur les communes entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2013, le règlement utilisé depuis 2006 n'est plus adapté.

Un groupe de travail a élaboré à partir du règlement type fourni par le canton, ce nouveau règlement du conseil général entre vos main ce soir.

Comme vous avez pu le constater dans l'exemplaire reçu, les articles en italique ne peuvent pas être modifiés. Il ne restait donc que peu de marge de manoeuvre pour apporter des changements. Au final c'est une dizaine d'articles qui ont pu être modifiés. Toutes ces modifications ont été validées par le service cantonal des communes et du logement.

Pour les personnes qui le désireraient une feuille avec les articles modifiés est à disposition auprès de la secrétaire du conseil.

conseil, ou, à défaut, dans l'année qui suit le dépôt de la proposition (délais mieux définis).

3. Conclusions

Compte tenu des éléments qui précèdent, la commission d'étude vous propose de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de la commune de Lully

- dans sa séance du 1^{er} décembre 2014
- vu le préavis de la municipalité No. 07/2014
- oui le rapport de la commission ad'hoc
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

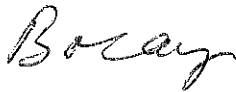
décide

D'approuver le nouveau règlement du Conseil général

Pour la commission d'étude

Vincent Bolay

Membre



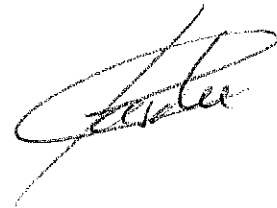
Geneviève Berclaz

Membre



Olivier Pasche

Rapporteur



Lully, le 25 novembre 2014